



COMITÉ ASSURER LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 11 OCTOBRE 2023
EN MODE HYBRIDE (SALLE PUBLIQUE DU CONSEIL ET
VISIOCONFÉRENCE)

Présences : Mme Geneviève Auclair, vice-présidente et conseillère municipale
M. Dany Carpentier, président et conseiller municipal

Mme Pascale Albernhé-Lahaie, conseillère municipale (arrivée : 13 h 45)
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Carl Blanchet, chef de service – Gestion du territoire
M. Robert Dufresne, chef de service – Développement, redéveloppement et programmes
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
M. Robert Lajoie, urbaniste en chef – Aménagement et développement durable
M^e Sarah Landry, juriste en accès à l'information
Mme Myriam Lavoie, chef de service – Planification et urbanisme
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité (départ : 14 h 00)
Mme Élisabeth Quessy, coordonnatrice – Architecture, programmes, patrimoine et redéveloppement
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 13 h 42)
M. François Vaillancourt, directeur général

Absences : M. Orlanduccio Fantini, citoyen membre
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
Mme Éliane Monteiro, citoyenne membre
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président**

La réunion débute à 13 h 30 et M. Dany Carpentier souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Le président constate que l'assemblée n'a pas le quorum. Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale, arrive à 13 h 45. Mme Albernhe-Lahaie et Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale, sont désignées par les membres présents pour agir à titre de substitut de M. Pierre-Luc Fortin et de Mme Sabrina Roy pour toute la durée de la réunion.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Dany Carpentier fait la lecture de l'ordre du jour et l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2023**

M. Marc-André Godin souhaite apporter une modification au point 7 Réaménagement du secteur du Sanctuaire, concernant le passage de la subvention dans lequel on lit que la subvention maximale est échelonnée sur dix ans alors que celle-ci serait plutôt échelonnée sur vingt ans. Le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2023 est adopté à l'unanimité avec cette précision.

5. **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2023 de la Table de travail sur le logement social et abordable**

Le procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2023 de la Table de travail sur le logement social et abordable est adopté à l'unanimité.

6. **Résumé de l'entente 2020-2023 pour le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier**

Mme Élisabeth Quessy présente un résumé de l'entente 2020-2023 intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) pour le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. Elle fait le portrait du patrimoine bâti trifluvien, dont la valeur s'élève à 188 M\$, et rappelle que la préservation du patrimoine est une valeur bien ancrée dans plusieurs outils de planification de la Ville, dont la Vision 2030, la Politique du patrimoine et la Politique culturelle. Plusieurs de ces bâtiments sont régis par un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) qui propose entre autres des outils et de l'encadrement aux citoyens afin de les aider à préserver leurs immeubles patrimoniaux. Depuis 2008, des ententes ont été conclues entre la Ville et le MCCQ afin d'encourager et faciliter la préservation du patrimoine. L'entente de 2008-2011 a permis de réaliser un inventaire patrimonial de l'ensemble de la Ville et aussi créer des fiches typologiques, d'octroyer des subventions aux propriétaires de bâtiments ayant un statut patrimonial légal (vingt-trois bâtiments restaurés), d'octroyer des subventions aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux situés dans les

premiers quartiers ou construits avant 1940 (cent immeubles d'intérêt restaurés) et d'établir un programme de mise en valeur de l'arrondissement historique (réaménagement du parc du Platon et de la place Pierre-Boucher ou place du Flambeau). L'entente de 2020-2023 a quant à elle permis la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (près de cinquante-cinq immeubles restaurés) et la réalisation d'une caractérisation des églises trifluviennes ainsi qu'un inventaire des monuments commémoratifs, la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale (restauration du Manoir de Tonnancour, terminée en 2022, et restauration de la maison Hertel-De La Fresnière et de l'aérogare en cours) et l'embauche d'une agente en développement du patrimoine. Actuellement, le seul programme disponible en restauration du patrimoine immobilier est le Programme de redéveloppement des premiers quartiers (PRPQ), qui est insuffisant dans le cas de restaurations majeures sur des bâtiments patrimoniaux d'envergure et pour lesquels la Ville reçoit plusieurs demandes de subvention chaque mois. Les besoins en restauration et entretien sont toujours criants et de nombreux bâtiments ont un indice de vétusté physique (IVP) élevé. En effet, 18 % des actifs analysés présentent une cote D, soit « mauvais », sur une échelle de cotes de A à E, A étant « très bon » et E étant « très mauvais ». L'entente de 2020-2023 étant maintenant épuisée, l'absence de subvention gouvernementale met de la pression sur les finances de la Ville et les propriétaires peuvent rarement assumer à eux seuls les coûts de restauration. De plus, la Ville se doit de prêcher par l'exemple par un entretien rigoureux de son parc immobilier. De nouveaux fonds permettraient notamment de procéder à la réfection de plusieurs bâtiments du parc de l'Exposition, de refaire la marquise de la gare intermodale, de faire l'entretien de la maison Rocheleau et du monastère des Ursulines. Ainsi le Comité souhaite que la Direction générale de la Ville fasse parvenir une lettre au MCCQ afin de renouveler l'entente en patrimoine immobilier et que la Ville s'engage à financer une partie de cette nouvelle entente.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande que la Direction générale de la Ville fasse parvenir une lettre au MCCQ afin de renouveler l'entente en patrimoine immobilier et que la Ville s'engage à financer une partie de cette nouvelle entente. Adopté à l'unanimité.

7. Suivi de dossiers

Aucun sujet n'est discuté en suivi de dossiers.

Levée de la réunion

La réunion est levée à 14 h 05.



M. Dany Carpentier
Président du Comité et conseiller
municipal



Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités